



CENTRE

Premières mesures aqua – environnementales

À l'instar des contrats passés avec les agriculteurs, ceux passés avec les pisciculteurs sont testés depuis trois ans en Brenne et paraissent prometteurs pour influencer sur la qualité de l'eau et des habitats naturels.

Les étangs de Brenne connaissent une activité piscicole économiquement fragile. Activité néanmoins essentielle car ils sont tous issus de la main de l'homme. Les premiers furent créés pour la production de poisson à partir du haut-moyen âge. L'étang doit ainsi être continuellement géré, entretenu, sous peine de se combler et de disparaître, et avec lui les espèces qui lui sont liées.

Si les pratiques piscicoles ont évolué au fil du temps, certaines apparues dans les années 50 et destinées à augmenter la production, ont impacté négativement le milieu naturel, à l'instar des pratiques agricoles. Ceci étant, ces pratiques sont globalement révolues - même si toutes ne sont pas favorables à la biodiversité - et la production piscicole actuelle reste qualifiée d'extensive.

UN ENJEU ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Aujourd'hui, la pisciculture concerne environ 300 exploitants qui produisent autour de 1000 tonnes de poisson par an, constituées pour moitié de carpes, pour un tiers de gardons, pour le reste de tanches, brochets, sandres, etc.

La filière piscicole connaît un certain ►



© PNR Brenne



© PNR Brenne

MESURES OBLIGATOIRES	Conservation des habitats naturels	Éléments naturalistes remarquables : pas d'intervention ou sinon respect du zonage et du calendrier adapté
	Restauration de la végétation aquatique ou des berges	Recréation de conditions favorables aux insectes, amphibiens, oiseaux, poissons...
	Entretien des abords	Entretien courant des abords de l'étang. (gyrobroyage, rotovator...)
	Analyses d'eau	Analyse annuelle en labo complétée par des auto-contrôles bimensuels (NH ₄ , NO ₂ , NO ₃ , PO ₄ , dureté et pH)
	Usage limité des intrants	Aucun apport de produits phytosanitaires et une fertilisation conditionnée par le résultat des analyses d'eau
	Nourrissage raisonné	En l'absence de fertilisation, le nourrissage est autorisé et limité à 500 kg/ha/an
MESURES OPTIONNELLES	Analyse de sédiments	Teneur en phosphore et calcium en 2 ^e et 4 ^e année
	Assec (1 x par contrat)	Compensation du manque à gagner induit par une année d'assec (pas de production piscicole)
	Élimination des espèces végétales envahissantes	Veille contre la jussie et le myriophylle du Brésil
	Intervention sur les espèces animales ayant des impacts négatifs sur les étangs	Tir et piégeage des ragondins et rats musqués. Pose de nasses (si Écrevisse rouge de Louisiane)

- ▶ nombre de difficultés et la production aurait baissé de près de 30% depuis une vingtaine d'années. Ces difficultés sont liées notamment à la stagnation des prix et à la prédation du grand cormoran, qui affecte la production et entraîne un phénomène de découragement chez les exploitants.

Malgré son entrée dans le programme Natura 2000 dès 1996, malgré l'importance des étangs et de leur gestion pour la biodiversité locale, il faudra paradoxalement attendre 2010 pour la mise en place de premières mesures aqua-environnementales en Brenne. Adaptation locale du cahier des charges national FEP et compromis par rapport au docob, qui allait plus loin dans la prise en compte environnementale, les mesures ont pour objectif une activité piscicole favorable à la biodiversité par le soutien ou l'adaptation des pratiques de production et de gestion de l'étang.

Le pisciculteur volontaire s'engage dans un contrat similaire à ceux signés par les exploitants agricoles (mesures agro-environnementales) où les coûts ou surcoûts engendrés par les mesures sont indemnisés. Après la réalisation d'un plan de gestion sommaire par le PNR Brenne, le propriétaire/exploitant s'engage pour 5 ans, d'une part à mettre en œuvre un certain nombre de mesures obligatoires

et optionnelles, d'autre part à autoriser le suivi naturaliste des étangs.

BILAN À MI-PARCOURS

Après 3 années de mise en œuvre, des premières conclusions commencent à s'esquisser.

L'opération se déroule globalement de manière satisfaisante. Elle permet notamment un dialogue direct Parc - propriétaires d'étangs autour de l'environnement et de la production piscicole, et constitue, enfin, une reconnaissance de l'importance cette dernière activité comme levier de conservation du patrimoine naturel de l'étang.

Attendues depuis plusieurs années, les mesures aqua-environnementales initiées en 2010 constituent une véritable avancée dans la préservation de la nature en Grande Brenne. Cette première expérience conciliant pisciculture et environnement reste positive à condition de la considérer comme test grandeur nature, un prélude à une future opération revue et beaucoup plus étendue.

Le contact avec les propriétaires engagés est constructif et plusieurs sont d'ores et déjà intéressés pour poursuivre la démarche dans le cadre d'un futur programme.

EN CHIFFRES

Au final, ce sont 11 propriétaires/exploitants qui se sont engagés dans la démarche en 2010, sur les 140 éligibles localement. 25 étangs sont ainsi contractualisés jusqu'en fin 2015, pour une surface de 422 ha. Le montant global de l'opération sur les cinq ans est de : 247 298 € financés comme suit :

- FEP: 50%,
- Région Centre (via Contrat de Parc) : 40.5%,
- État (via Ministère de l'agriculture) : 9.5%.

Quelques limites :

- la contractualisation induit nécessairement un respect des engagements et un suivi administratif ; ce dernier point est considéré comme relativement lourd par les contractants qui n'ont pas encore la culture acquise par le secteur agricole sur ce type de procédure. Un propriétaire a ainsi souhaité renoncer à son contrat, la partie « paperasse » étant jugée trop contraignante.
 - le cahier des charges n'est pas aussi adapté à la préservation de la nature que celui réalisé dans le cadre de document d'objectifs Natura 2000 ; en particulier, l'aspect « empoissonnement » qui conditionne le type de production plus ou moins impactante sur le milieu n'est pas prise en compte.
 - aucun critère lié à la qualité écologique de l'étang n'est pris en compte dans son éligibilité aux mesures
 - le nombre d'étangs contractualisé est encore évidemment bien trop faible pour avoir un impact significatif sur la biodiversité de la Brenne liée aux étangs...
- En parallèle des deux autres grandes opérations actuellement réalisées sur les étangs de Grande Brenne, à savoir la replantation de nymphéa blancs et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, les mesures aqua-environnementales constituent le seul outil permettant d'influer positivement sur la qualité de l'eau et des habitats naturels. •

Benoît Pellé,

Chargé de mission environnement, PNR de la Brenne, b.pelle@parc-naturel-brenne.fr



ALLER PLUS LOIN

UN FINANCEMENT INCERTAIN

A lors que celles-ci figuraient au document d'objectifs Natura 2000 validé en 1998, ces mesures n'ont pu voir le jour en raison de cadres administratifs inadaptés au contexte local : les surfaces en étangs de Brenne ne sont pas déclarées à la PAC mais sont parallèlement des milieux productifs, ce qui les a exclues de tout dispositif contractuel Natura 2000. C'est dans le cadre du programme opérationnel du Fonds européen pour la pêche (FEP) 2007-2013 qu'une opportunité de mise en place de mesures est apparue fin 2010.

Porté par le Parc dans le cadre de sa mission d'animation Natura 2000, le projet s'est concrétisé dans le court laps de temps autorisé grâce à l'implication la DREAL Centre, du conseil régional, de la DDT Indre et du Syndicat des exploitants piscicoles de Brenne.

Sitôt ouverte, la porte s'est refermée et il n'a pas été possible de réaliser de nouveaux contrats en 2011 ni les années suivantes, faute de financement. Si le lien entre pisciculture et intérêt écologique de la Brenne est évident et que le dispositif aqua-environnemental est le seul à même de permettre d'atteindre les objectifs fixés par Natura 2000, aucune certitude n'existe encore quant à la mise en place d'un nouveau dispositif dans le cadre du nouveau Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche 2014-2020 (FEAMP).